



11 Janvier 2013

**Déclaration de S.E. M. Omar HILALE
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc
sur l'Examen Périodique Universel du Royaume de Tonga**

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc félicite S.E., Ministrepour la présentation du deuxième rapport périodique de son pays et la qualité des informations qu'il contient.

Le Maroc salue le renforcement du cadre constitutionnel et législatif aux Tonga. La tenue des premières élections démocratiques en novembre 2010 et le processus constitutionnel qui les a précédé constituent des avancées importantes. Nous saluons le lancement par le Gouvernement le 28 juin 2012 de la politique de la liberté de l'information, fruit de larges consultations inclusives, et permettant un saut qualitatif dans la divulgation de l'information par les pouvoirs politiques.

Nous félicitons les Tonga pour les progrès dans le dialogue national pour la mise en place d'une infrastructure des droits de l'homme. Nous comprenons que la mise en place d'un organe national indépendant de promotion et de protection des droits de l'homme nécessite du temps et une mobilisation de ressources. Nous appuyons les efforts déployés par le commissaire aux plaintes qui fait office de médiateur pour recevoir et instruire les plaintes du public mettant en cause les différentes administrations.

Le Royaume du Maroc félicite les Tonga pour la révision de la législation sur la violence à l'égard des femmes et des enfants. Nous relevons avec intérêt le travail accompli par le Groupe sur les violences familiales ainsi que la mise en œuvre depuis 4 ans d'une politique de non-renonciation afin de garantir que les agressions physiques liées aux violences familiales et d'autres crimes de même nature obéissent à une procédure uniforme.

Nous saluons l'entrée en vigueur depuis deux ans de la Loi sur la Police, un jalon important dans la professionnalisation des services de sécurité, qui privilégie la coopération entre les services de police et les procédures de justice pénale. Cette réforme audacieuse a permis la mise en place d'un cadre réglementant l'action de la police et limitant les dérives sécuritaires telles que le recours à la torture. Nous relevons avec satisfaction l'établissement du groupe de déontologie chargé de contrôler le comportement des policiers et la publication de ses travaux.

Le Maroc salue la participation des Tonga à la Conférence des directeurs des services d'immigration du Pacifique. Cette participation contribuera à définir un cadre régional pour l'harmonisation des efforts visant à protéger la sécurité aux frontières, à gérer les flux migratoires et à garantir l'application des normes internationales en matière de protection des réfugiés.

Nous félicitons les Tonga pour le rapport de la Commission royale des questions foncières de juin 2012. Les recommandations de ce rapport relatives au renforcement des droits des femmes à la terre sont importantes et ouvrent l'accès des femmes aux propriétés foncières dans le milieu urbain. Nous aimerions avoir des précisions sur les perspectives d'élargissement de cet accès au monde rural.

En dernier lieu, nous souhaitons connaître l'évolution des consultations nationales pour incorporer les droits de l'homme dans les différents niveaux de l'enseignement public.

Je vous remercie.